

**AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES  
POUR L'ACCES AU GRADE DE DIETETICIEN  
1 poste à pourvoir**

*Vu le code de la santé publique ;*

*Vu le code général de la fonction publique ;*

*Vu le décret n°2015-1048 du 21 août 2015 modifié portant dispositions statutaires relatives aux corps de personnels de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière ;*

*Vu les effectifs de l'Hôpital du Pays Salonais ;*

**ARTICLE 1 : LIEU ET NOMBRE DE POSTE A POURVOIR**

Un concours sur titres est organisé par l'Hôpital du Pays Salonais, en vue de pourvoir **1 poste vacant de Diététicien de classe normale** au sein de l'établissement.

**ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ADMISSION**

Peuvent faire acte de candidature, les personnes titulaires soit :

- Soit d'un des titres de formation mentionnés à l'article L. 4371-3 du code de la santé publique
- Soit d'une autorisation à exercer la profession de diététicien délivrée en application de l'article L. 4371-4 du même code.

**ARTICLE 3 : MODALITES D'INSCRIPTION**

Les inscriptions sont ouvertes à compter du mardi 24 septembre 2024 et se font exclusivement par dossier d'inscription qui doit être retiré au secrétariat de la Direction des Ressources Humaines ou téléchargé sur les sites Intranet ou Internet de l'Hôpital du Pays Salonais.

A l'appui de leur dossier de candidature, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- 1) Une lettre de candidature exposant le projet professionnel du candidat,
- 2) Un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée,
- 3) Une copie de la carte nationale d'identité française recto-verso ou du passeport,
- 4) Une copie des diplômes et des attestations de formations,
- 5) Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination,
- 6) Les 3 dernières fiches d'évaluation (*uniquement pour les agents du CH de Salon-de-Provence*),
- 7) Et tout autre document pouvant étayer le dossier.

Toute fausse déclaration entraînera la radiation de la liste des candidats reçus aux concours sur titres.

Le dossier de candidature accompagné des pièces à fournir doit être adressé en **4 exemplaires** par courrier à l'adresse suivante :

**Madame la Directrice des Ressources Humaines  
De l'Hôpital du Pays Salonais  
207 Avenue Julien Fabre - B.P. 321  
13658 SALON-DE-PROVENCE Cedex**

#### **ARTICLE 4 : CLÔTURE DES DEMANDES D'ADMISSION**

Les candidatures doivent être adressées **au plus tard le 23 octobre 2024 inclus**, (cachet de La Poste faisant foi).

Le présent avis est affiché dans les locaux de l'Etablissement et publié sur les sites internet et intranet de l'établissement et sur celui de l'ARS PACA.

#### **ARTICLE 5 : DEROULEMENT DU CONCOURS**

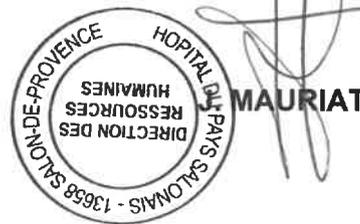
La sélection des candidats repose successivement sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- le titre de formation mentionné à l'article 2 du présent avis,
- l'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de Diététicien.

Le jury établit, dans la limite du nombre de postes mis au concours sur titres la liste définitive de classement des candidats admis.

Salon-de-Provence, le 20 septembre 2024

**Pour le Directeur et par délégation,  
La Directrice des Ressources Humaines**



**Diffusion Générale**